

**AFFAIRES A APPORTER
EN DEBUT D'ANNEE DE
PETITE SECTION :**

- L' attestation d'assurance scolaire.
(avec les mentions « **responsabilité civile** » et
« **individuelle accident** »)
- La participation volontaire à la coopérative
scolaire de 20€.
- Les fiches de renseignements complétées.
- 1 boîte de mouchoirs.
- Une paire de baskets à semelles blanches à laisser
dans le casier de l'école. (Pas de chaussons ou de
patins).
- Une gourde remplie d'eau.
- Des habits de rechange en cas « d'accident », à
changer en fonction de la saison, qui restera dans
le casier de l'enfant.

Merci d'écrire le nom de votre enfant sur toutes ses affaires.

Rentrée des Petites Sections :

lundi 1^{er} septembre, le matin uniquement.

Pas de sieste organisée à l'école ce jour-là.